

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

12.06.2024

DATE D’AFFICHAGE

27.06.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	20
Votants	28

N° 034/2024

OBJET :

2 – FINANCES

2-3) Autorisation de signature d'une convention avec le SDEF – Travaux d'Effacement basse tension et éclairage public – Trévoal

Le Maire certifie que la présente
délibération
a été déposée en Préfecture de Quimper
au titre du contrôle de légalité
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés
le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Marie-Laure Le Bris avec procuration à Yann Cusset
- Clélia Gaudin avec procuration à Hervé Le Roux
- Dominique Guillois avec procuration à Michel Galand
- Bruno Durteste avec procuration à Fanchon Le Monze
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Noël Blanchard avec procuration à Chantal Sévellec
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Absente : Fabienne Mathieu

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, chargé de communication – Marina Ely, Assistante de Direction

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement basse tension et éclairage public – Lié sécurisation basse tension P21 Trévoal (Travaux Enedis).

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CROZON afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240620-034-2024-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

.../...

L'estimation des dépenses se monte à :

- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option B	19 100,00 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement.....	9 800,00 €
Soit un total de.....	28 900,00 €

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	1 000,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option B	22 920,00 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement.....	8 800,00 €
Soit un total de.....	31 720,00 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques et est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 31 720,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement basse tension et éclairage public – Lié sécurisation basse tension P21 Trévoal (Travaux Enedis).
- accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 31 720,00 € TTC
- autorise M. le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

A Crozon, le 24 juin 2024

Le Maire,

 Patrick BERTHELOT